

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION DES ARCHIVES

Direction des chancelleries

Dossiers généraux

1815-1936

462Q0

Répertoire numérique détaillé

par

Sylvain CHEVAUCHÉ et Sylvie PRUDON

sous la direction de Pascal EVEN et Françoise WATEL, conservateurs généraux du patrimoine

La Courneuve, octobre 2019



Référence : FR MAE 462QO

Intitulé : Direction des chancelleries. Dossiers généraux.

Dates prépondérantes : 1880-1936.

Dates extrêmes : 1815-1936.

Niveau de description :

Présentation, importance matérielle et support: 16 cartons, 1,9 ml.

Producteur : direction des Chancelleries.

Modalités d'entrée : versement administratif.

Historique du versement et de la conservation :

En juillet 1991, 5 cartons de dossiers généraux d'actes de chancellerie, retrouvés dans les locaux du ministère des Affaires étrangères à Paris avenue de Lowendal ont été transférés à Nantes, où était conservé le reste du fonds des chancelleries, constitué principalement de dossiers nominatifs (cotes actuelles 431QO et 432QO). L'ensemble des dossiers des chancelleries a été transféré à La Courneuve en 2010. Le fonds a alors été coté 772SUP.

Un premier reclassement, en mars 2017, par Sylvain Chevauché sous la direction de Pascal Even, a permis d'inventorier finement ces 5 cartons. L'article 5 (successions de légionnaires) a fait l'objet d'une indexation nominative.

L'inventaire du fonds nominatif 432QO, entrepris à la suite du transfert de 2010, a permis d'isoler et d'extraire plusieurs cartons ou dossiers plus thématiques, et de les inventorier à la suite du premier ensemble : 4 cartons supplémentaires de successions de légionnaires, et 6 cartons portant principalement sur des successions (successions de militaires, etc) mais aussi sur les dépôts en chancellerie et les enfants étrangers assistés : ces 10 articles, classés et inventoriés en octobre 2019 par Sylvie Prudon sous la direction de Françoise Watel, sont numérotés de 6 à 16 et portent désormais la cote 462QO.

Présentation du contenu :

Ce petit fonds des chancelleries contient essentiellement les dossiers de principes de la direction relatifs à la gestion des actes notariés et aux successions des Français à l'étranger et des étrangers en France pour le XIX^e siècle. Il s'agit en effet de la correspondance échangée entre l'administration centrale du ministère, direction des Chancelleries, et les postes, confrontés à l'interprétation des législations étrangères en matière de notariat et de successions. Ces dossiers s'appuient naturellement sur les cas concrets rencontrés par les postes. Les patronymes recensés dans le présent instrument de recherche seront intégrés à la base de données nominative relative aux dossiers de chancellerie.

Divers autres dossiers y figurent également, tels que les décès de détenus étrangers, les enfants étrangers assistés et les dépôts en Chancellerie. La présence de ces dossiers nominatifs est justifiée par des regroupements thématiques, contrairement aux séries 431QO et 432QO qui sont purement chronologiques.

Direction des chancelleries. Dossiers généraux (1815-1936)
462QO

Mode de classement :

Le classement initial de la plupart des dossiers par type d'affaires a été conservé, et étendu aux documents épars et non classés pour lesquels un libellé a été créé. Les dossiers ont été ordonnés par ordre chronologique à partir de la date du document le plus récent. Pour une recherche plus précise, les noms et toponymes (ville et pays) ont été relevés. Les dossiers de légionnaires ont été classés par ordre alphabétique de patronyme.

Sources complémentaires :

Direction des Chancelleries, registres des actes de chancellerie et actes notariés dressés par les postes consulaires : 430QO (1834-1900) ;
dossiers nominatifs : 431QO (1830-1840), 432QO (1840-1925) ;
dossiers par pays (principes) : 1861INVA ;
dossiers de succession pour la période suivante ([1817-] 1936-1974) : 152QO.

Conditions d'accès : libres.

Conditions de reproduction : libres.

Langue des documents : français, italien, anglais.

Contrôle de la description : Sylvain CHEVAUCHE, archiviste paléographe, vacataire, Pascal EVEN, conservateur général du patrimoine, Sylvie PRUDON, secrétaire de chancellerie, Françoise WATEL, conservatrice générale du patrimoine.

Date de la description : avril 2017, complété octobre 2019.

Description du contenu

1 Rédaction, validité et effet des actes notariés dressés en chancellerie.

1881-1920

Textes relatifs aux pouvoirs de chancellerie en matière d'actes notariés.

Possibilité pour des Français de mandater un tiers pour dresser des actes en leur nom à la chancellerie. Japon (Yokohama) 1881.

Fonctions de chancellerie des chefs de mission diplomatique. 1887.

Procuration passée par un consul (1889). Italie (Rome), Louis Adrien Levasseur et Mme née de Magallon.

Procuration pour une mainlevée d'hypothèque passée devant un notaire local. Etats-Unis (New York) 1890.

Possibilité d'être dispensé de fonctions de chancellerie pour un temps. Argentine (Buenos Aires) 1890.

Acte passé un jour de fête. Etats-Unis (New York). 1893.

Possibilité de faire dresser une procuration par un « notary public ». Angleterre (Askem), Flower née Robinson, Villepelet notaire à Châteauroux. 1895.

Obligation de visite d'un consul dans le cas d'un ressortissant français en difficulté (malgré un obstacle majeur). Brésil (Rio de Janeiro), Willemin. 1896.

Désignation officielle d'un secrétaire de chancellerie ayant des fonctions d'archiviste. Portugal (Porto), Crouzet. 1898.

Pouvoirs de chancellerie en cas de vacance. Tunisie (Sousse). 1898.

Conservation d'actes dressés par un agent consulaire aux archives du consulat.

Espagne (Bilbao). 1901.

Reconnaissance d'une raison sociale comme mandataire. Venezuela (Caracas), Luis Pietri, Lasserre. 1901.

Nécessité de la présence réelle de témoins lors de la réception des actes. 1902.

Forme des actes en cas de parties illettrées. 1903.

Invalidité rétroactive d'un acte pour vice de forme. Suisse (Zurich), Weider. 1903.

Etablissement d'un contrat de mariage dont l'une des parties a des intérêts dans un pays tiers. Italie ; Grèce (Syra), Lebègue et Wilkinson. 1901-1903.

Forme des procurations pour la vente de rentes. 1904.

Refus d'établir un acte sans expédition du jugement autorisant une femme à agir sans l'autorisation de son mari. Italie (Lucques), Crécy. 1904.

Expédition gratuite pour une indigente. 1904.

Dimension des expéditions. Turquie (Constantinople). 1905.

Etablissement d'actes pour des étrangers dans l'intérêt d'une banque française. Maroc (Tanger). 1907.

Possibilité de faire dresser un acte par l'autorité locale. Empire ottoman (Adana), Cirilli. 1907.

Traduction des actes passés en chancellerie. Iran (Téhéran) ; Chine (Tché-Fou) ; Hong Kong, Irène le Cardener, Vialle, navire *le Montcalm* ; Maroc (Rabat) ; Chine (Canton) ; Corée (Séoul), Major Hughes ; Corée (Séoul), Martin ; Chine (Shangai) ; Espagne (Alicante). 1905-1908.

Réception d'acte en minute et non en brevet. Crète (La Canée), Camille Devèze ; Colombie (Bogota), Joseph Bonnet. 1906-1908.

Tenue en double des registres dans les chancelleries. Tunisie (Tunis). 1908.

Signature de procuration hors de la présence de l'officier public instrumental. Paraguay (Asunción), Bonnell. 1909.

Légalisation d'un acte passé devant un tribunal mixte. Egypte (Alexandrie), Hochapfel. 1909.

Légalisation d'une procuration par un officier. Maroc (Aïn Taforalt), Lamartine. 1909.

Non-réception par le consul lui-même d'actes de la compétence des notaires. Allemagne (Berlin), Joseph Botrel. 1910.

Modèle notarié de procuration. Etats-Unis (New York), Auguste Durain, Aubréville, clerc à Chevreuse. 1910.

Nullité des renvois et apostilles. Angleterre (Londres), Adélaïde de Meynot, Peyrelongue, notaire à Bordeaux. 1910.

Refus de reconnaître la validité d'une notification de mariage passée par le gérant du consulat. Maroc (Larache), Georges Pierre et Mathilde Laprey. 1910.

Refus de reconnaître la validité d'un acte passé en chancellerie. Italie (Rome), Jean Joseph Gay et Clémentine Julie Louvet née Gay ; Herpin, avocat à Saint-Malo ; Argentine (Buenos Aires), Vignaud ; Italie (Naples), Mermod, Desarnaud, Besnard, notaire à Chartres ; Etats-Unis (New York), Coudert, Deculan, notaire à Condé ; Angleterre (Londres), Albini, notaire à Menton ; Argentine (Tandil), Dominique Caudébat, Candelle, notaire à Ossun ; Angleterre (Londres), Marchand ; Angleterre (Londres), Cochet, Sinoir, notaire à Fougères ; Antilles anglaises (Trinidad), Baladin, Luc Narolles, notaire à Cayenne ; Allemagne (Munich), époux Bühler et Wahlster ; Suisse (Bâle), André Galliath ; Roumanie (Bucarest) Ghika et Bataille, Ozanne, notaire à Rouen. 1885-1912.

Communication aux particuliers des actes notariés archivés dans un consulat. Portugal (Porto), Saint-Mathieu ; Espagne (Puigcerdà) et Cerdagne française, Emmanuel Brousse, député des Pyrénées-Orientales. 1900-1912.

Expédition totale ou partielle par la chancellerie. Roumanie (Bucarest)/Paris (Mahot de la Quérantonnais, notaire) ; Roumanie (Bucarest) /Saint-Génis-Laval (Gouy, notaire). 1913.

Utilisation de la machine à écrire pour les actes. Italie ; Allemagne (Maison Edouard Sherrer de Canstatt)/Ajaccio (Fieschi-Vivet, notaire) ; Mexique/Auxerre (Robin, notaire). 1904-1920.

Brouillon sans date.

2-10 Successions.

1816-1936

2 Généralités. Autriche-Hongrie ; Russie ; Allemagne, Rohrbach ; Italie (Livourne) ; Espagne, succession Gomez ; Belgique (Bruxelles), Hélène Deville, veuve Cassel ; Allemagne (Berlin), Edmond Niel ; Algérie ; Roumanie ; Italie, Serra, à Toulon ; Espagne, succession Cuesta ; Russie (Saint-Pétersbourg), Dharville ; Miallon, généalogiste ; Roumanie (Bucarest), Maison Juliard ; Brésil (Rio de Janeiro), Francisca Lehalle ; Prague, Julien Picard ; Russie (Saint-Pétersbourg), André Paxion ; révision de la convention franco-russe ; Francfort, succession Griiolet. 1857-1916.

Succession du chevalier d'Eon décédé à Londres en 1810. 1825-1829.

Application de l'article 2 de la loi du 19 juillet 1819 sur les cohéritiers français et étrangers, dont notes sur le droit d'aubaine. Allemagne, Espagne, Algérie, Russie. 1820-1876.

Successions des consuls. 1884-1889.

Possibilité pour les consuls de représenter une succession devant les tribunaux. 1883-1890.

Liquidations, dont notes de M. Biard d'Aunet sur les règles à suivre en pays de juridiction pour la liquidation des successions françaises. 1885-1892.

Legs à des établissements publics/hôpitaux. Portugal (Porto)/Société suisse-belge. 1892.

Successions d'étrangers en Algérie. Sicile, Sacco, à Alger ; Angleterre et Malte, Mikaleff ; Espagne. 1837-1896.

Renseignements et pièces justificatives exigés à l'étranger pour recueillir une succession. Cuba (La Havane), Guillemain ; Argentine (Buenos Aires), Fayol ; Etats-Unis (New York)/Philomène Guilbert ; Uruguay (Montevideo), Jean Théodore Carré, succession Dasque ; Pays de Galles. 1867-1896.

Successions administrées par des curateurs ou appréhendées par le domaine remises aux consuls étrangers. Espagne, Louis Duran, de Carthagène, à Paris, et le chevalier de Villalba ; Deux-Siciles (Naples), Basta ; Venezuela ; Savoie, Pierre Marie Triangle, de Chambéry ; Savoie (Turin), Silvoni, maison pénitentiaire de Palenza ; Russie, Sigismond Michaelis, à Aubenas ; Russie, Esersky, à Evian, et le baron de Budberg ; Italie, Bellot et Schiffmacker ; Russie, Kaplan, à Alger ; Costa Rica, Emery. 1827-1900.

Intervention d'un consul quand les héritiers sont présents ou représentés. Italie ; Russie (Moscou), Philippe Depret et veuve Depret-Bixio ; Russie (Bakou), Joseph Richard. 1856-1900.

Paiement des créances. Succession Paul Genin ; Russie. 1895-1902.

Successions d'officiers et militaires coloniaux. 1902.

Exécuteurs testamentaires. Colombie ; Espagne, Vicente Antonio de Martigène, à Bordeaux ; Portugal (Lisbonne), Dumareille dit Vitry ; Italie (Milan), Marguerite Domin, veuve d'Antonin Landès. 1856-1903.

Remise de la succession avant les délais prévus par les conventions. Italie (Gênes), Davezan. 1903.

Cas où le consul n'a pas à intervenir. Belgique (Anvers), Charles Godard ; Espagne (Valence), Henri Aggery ; Batavia, Victor France. 1896-1905.

Transfert de titres de la rente française. Italie (Florence), Basso, Cerutti, de Toulon ; Italie, successions Gardetto, Olivero, Chevalier, Bazin, Schevone, Massardo ; Italie, Jean Moglia, de Mont-de-Marsan ; Italie, Charles Garzena, de San Maurizio Canavese, à Marseille ; Russie, Orloff née Schouvaloff, à Genève, Séliverstoff, Prince Alexandre Lubomirski, à Paris. 1865-1907.

Actes de notoriété : valeur de justification de la qualité des héritiers. Danemark (Copenhague), Hansen ; Cuba (La Havane) ; Espagne (Madrid) ; Autriche-Hongrie. 1901-1908.

Compétence des tribunaux et lois applicables en matière de successions immobilières. Angleterre ; Italie (Cagliari), Thomas Serra, abbé Angeto ; Italie (Venise) et Autriche, Astruc et Ruel ; Russie ; Brésil ; Cuba (La Havane), Néthol ; Tunisie (Tunis), Jules Cuvelier. 1838-1908.

- 3** Successions maritimes. Turquie ; Suisse, Frédéric Schneeberger ; Belgique, Puistiens, Sans, Deboutte et Jacques Ponjaert ; Italie, Francesco Budese ;

Etats-Unis, Stapeling ; Pays-Bas, Henri de Cock et Justin Theunissen, Sidair et Velardo ; Portugal ; Grèce ; Danemark ; Suède et Norvège ; Panama (Colon), Martin Rouanet ; Allemagne, Bischoff, au Tonkin, et Louis Ney ; Russie ; Luxembourg ; Mexique, Giuseppe Bertoli et Ramon del Olmo ; Autriche-Hongrie, Gustave Tordy à Aïn Sefra en Algérie ; Grande-Bretagne, Daniel Roberts à Dakar, George Grundy, James Doghtheay à la Martinique, Glue. 1868-1909.

Intervention des autorités locales à l'égard des mesures conservatoires. Espagne, Félix Sagrista à Paris ; Italie, Daniel Monnet, à Paris ; Espagne, José de Babot y Carreras, à Bordeaux ; Italie, Joseph Caldera, à Ajaccio ; Italie, Joseph Antoine Savaglio, à Paris ; Russie. 1862-1910.

Administration des successions. Italie (Livourne) ; Cuba (La Havane), Poey ; Argentine (Santiago del Estero), Joseph et Paul Saint-Germès ; Espagne (Santoña), Hazera ; Russie (Saint-Pétersbourg), Dmitri Constant Antoine Chaullan ; Portugal (Lisbonne), Adolphe Dumareille dit de Vitry ; Espagne, succession Collesson-Morel ; Italie (Cagliari), Anne Marie Angelina Rousseau ; Géorgie (Tiflis), Veuve Rivet, à Paris ; Autriche (Vienne), Achille de Santi ; Hongrie (Budapest), René Marty ; Portugal (Mangualde), Pierre Cours-Salies ; Autriche (Vienne), comtesse de Blacas d'Aulps née de Chastellux ; Serbie (Belgrade), Devlett ; militaires d'Alsace-Lorraine ; Italie, Carlo Pellegrino à Paris. 1833-1913.

Testaments. Angleterre, marquis de Bonneval ; Espagne (Madrid), Bierstedt ; Allemagne (Mayence), Stein ; Constantinople, Dufougeray ; Nice, Lesta ; Nice, Alexandrine Chaninel née Cadier ; Nice, Delandre ; Russie, Richard ; Turin/baronne de Coriolis née de Gallifet ; Florence, marquis de Maleteste ; Venise, duc de Lévis-Ventadour ; Italie, Veron ; Italie, affaire Prat-Barrère ; Tunisie, Antoine Hediger, Etats-Unis (Chicago) ; Mexique (Mexico) ; Angleterre, Luisa Ross, à Cannes ; Cuba (La Havane), Caroline Massiou, veuve Doizé ; Palerme, Vileiner ; Uruguay ; Egypte (Le Caire), Corou ; Prusse (Berlin, Benloew ; Irlande ; Constantinople, Giovanni Calomati et Pierre Comtesse ; Italie (Milan), Albert Dollfus ; Islande (Reykjavik), Alfred Hauet, consul ; Maroc (Tanger), Dominique Antonin Gaffory. Dossier concernant les testaments conservés au consulat de France à San Francisco. 1815-1915.

Successions vacantes et en déshérence. Prusse, Michel Bauer à Bouxwiller et Veuve Bauer née Pieratzka, comte de Schlabrendorf aux Batignolles ; successions John Oliverson et Jacquet Zuliart à Paris ; Etats-Unis, Ray à Paris ; Suisse, Jean Otto Werdmüller à Boulogne ; Etats-Unis, Marianne Zuraste veuve de Belvédère, à Paris ; Autriche, Louis Karcher à Bagnères-de-Luchon ; Prusse, Odilia Guétré née Heinmuller à Sarreguemines ; Italie, Guimanini et Aimaro à Paris ; Monaco, Jérôme Coccio ; Italie (Rome), Louis Sébastien Bellot ; Belgique, Debruck ; Portugal, Berghelmont, veuve Pourtois ; Italie, Molo, de Fassano, à Arles ; Argentine (Buenos Aires), Jacky née Endoat ; Espagne, Duran, de Carthagène, à Paris ; Etats-Unis, May, à Paris ; Suisse, Werdmüller, de Zurich, à Paris ; Savoie, Pierre Marie Triangle, de Chambéry ; Etats-Unis, Marianne Zuraste, veuve de Belvédère, à Paris (suite) ; Brésil ; Algérie ; Suisse (Boucourt), Vittet ; Italie, veuve Catelli née Caroline Pirets, à Cannes ; Algérie ; Uruguay, veuve Barrère ; correspondance avec l'étude généalogique Coutot ; Grandre-Bretagne (Londres), Lalechère, veuve Austin née Leblon ; Espagne (Madrid), Charles Emile Théodore Freiler ; succession Marie Antoinette Hennequin, de Sézanne ; Espagne,

Lucas Piñarel Domingo, à Oran et veuve Pacheco née Cadet à Aïn-Temouchent, Algérie ; Belgique (Bohan), Marie Philomène dite Brouet ; Egypte ; Grèce ; étude sur la compétence des chancelleries en matière de testaments et sur l'utilité de l'abrogation de l'ordonnance de 1681. 1825-1916.

- 4** Dossier législatif sur les successions : législation française, conventions bilatérales, régime applicable en l'absence de conventions, Belgique. 1936.

5-9 Successions de légionnaires.

- 5** 1924
6 1924
7 1925
8 1925
9 1926

10 Successions de militaires (1918-1921).

11 Décès de détenus étrangers (1919-1925).

12 Décès. – Avis concernant des militaires étrangers (1924). Alsaciens-Lorrains (1922). Divers (1924).

13-14 Enfants étrangers assistés.

- 13** 1924
14 1925

15 Dépôts en Chancellerie (1918-1924).

16 Aliénés, correspondances de particuliers (1918-1925).